

COMPTE RENDU



ORDRE DU JOUR

1°) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25/11/2020

2°) Administration Générale -

- **A/ Aménagement et urbanisme** : Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de NORRENT-FONTES - Demande de prescription d'une procédure d'adaptation du document de planification urbaine - DELIB 2020/12/01

- **B / Convention avec la CAF** pour le développement des séjours enfants (Charte Colo). - DELIB 2020/12/02

3°) Finances

- **A/ Demande de subvention** au titre de la DETR 2021 et de la DSIL 2021 pour les travaux d'éclairage public Rues Jules FRERRY et du marais. - DELIB 2020/12/03

- **B/ Demande de subvention** au titre de la DETR 2021 et de la DSIL 2021 pour les travaux de restauration de l'église St Vaast - Tranches conditionnelles 2 et 4. - DELIB 2020/12/04

4°) Questions diverses

Sont présents : Bertrand COCQ, Jean-Maurice LOUCHART, Brigitte DUHAMEL, Maryline DISSAUX, Benoit BARBIER, Michel BOCQUILLON, Maryse BOUTON, Sonia DERISBOURQUE, Yannick DUCROCQ, Christophe LEROY, Christophe THESSE

Les absentes : Fanny COUVREUR, Maryline LAIGLE.

Les pouvoirs : Jean-Pierre VERHANNEMAN, donne pouvoir à Jean-Maurice LOUCHART et Marjorie AMBLOT, donne procuration à Maryline DISSAUX.

Benoit BARBIER est désigné secrétaire de séance.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/11/2020

En l'absence de remarque, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion.

2 - A / Aménagement et urbanisme : Demande de prescription d'une procédure d'adaptation du document de planification urbain - Délibération 2020/12/01

Monsieur le Maire rappelle que la commune de NORRENT-FONTES a approuvé son Plan Local d'Urbanisme le 21 sept 2012.

Une modification simplifiée a été approuvée le 28 sept 2016.

La commune souhaite aujourd'hui ajuster la rédaction des Orientations particulières d'Aménagement et de Programmation notamment l'orientation d'aménagement de la zone 1 AU « Cœur de village ».

Une délibération doit être fournie à l'appui de la demande faite à la CABBALR par courrier.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal,

-DECIDE de solliciter la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane (CABBALR) pour le lancement de la procédure d'adaptation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de NORRENT-FONTES et

-SOLLICITE ses services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de la légalité.

2- B/ Convention avec la CAF pour le développement des séjours enfants (Charte Colo). **- Délibération 2020/12/02**

Monsieur le Maire rappelle que la « charte colonie » que la Commune a signé avec la CAF arrive à terme le 31 décembre 2020.

Dans l'attente des nouvelles modalités de mise en œuvre de la nouvelle charte de séjours enfants (procédures, critères d'adhésion, tranche d'âge...) qui devraient se mettre en place fin 2022, la CAF nous propose pour l'année 2021 une convention d'un an du 01/01/2021 au 31/12/2021 pour continuer de proposer des séjours pour 28 enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la CAF pour le développement des séjours enfants au titre de l'année 2021.

3- A/ Demande de subvention au titre de la DETR 2021 et de la DSIL 2021 pour les travaux d'éclairage public Rues Jules FRERRY et du marais - Délibération 2020/12/03

Monsieur le Maire informe son conseil Municipal, que, dans le cadre d'un plan pluriannuel, il souhaite réaliser les travaux de rénovations de l'éclairage public rues Jules Ferry, du marais et de l'ancienne gendarmerie sur l'année 2021.

Le montant estimatif des travaux est de 25 033,85 euros Hors Taxes.

Il propose de solliciter les services de la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Béthune pour octroyer une subvention au titre de la DETR et de la DSIL.

Suivant le plan de financement ci-après :

Cout total des travaux (travaux sans maîtrise d'œuvre) : 25 033,85€ euros HT
dont

Participation DETR (20%) 5 006,77 euros HT

Participation DSIL (20%) 5 006,77 euros HT

Fonds propres 15 020,31 euros HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE, d'autoriser Monsieur le Maire, à solliciter auprès de la Sous-Préfecture de l'Arrondissement de Béthune, au titre de la DETR 2021 et de la DSIL 2021, l'octroi d'une subvention pour les travaux de voirie décrits ci-dessus.

3- B/ Demande de subvention au titre de la DETR 2021 et de la DSIL 2021 auprès de l'état pour les travaux de restauration de l'église St Vaast - Tranches conditionnelles 2 et 4. Délibération 2020/12/04

Monsieur le Maire informe son conseil qu'il souhaite engager sur l'année 2021 la suite des travaux de restauration de l'église St Vaast et notamment les travaux de restauration des façades nord et sud de la nef et la façade sud du narthex (tranches conditionnelles 2 et 4).

Il rappelle, qu'à ce jour, les travaux de la tranche ferme (travaux de restauration des toitures de la nef et du narthex) et conditionnelle 1 (travaux de restauration de la façade Nord du narthex) ont été réalisés.

La commune ne pouvant supporter seule ces dépenses, il demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter, auprès de la Sous-Préfecture d'arrondissement, l'attribution de subvention au titre de la DETR 2021 pour permettre le financement de ce projet.

Suivant le plan de financement ci-après : (les travaux des vitraux ne sont pas pris en compte)-

Cout total des travaux (travaux et maitrise d'œuvre) :	327 813,87€ HT
dont	
Participation DETR (25%)	81 953,47 euros HT
Participation FARDA (19%)	62 500,00 euros HT
Fonds propres (56%)	183 360,40 euros HT

et de la DSIL 2021

Suivant le plan ci-après :

Cout total des travaux (travaux et maitrise d'œuvre) :	327 813,87€ HT
dont	
Participation DSIL (30%)	98 344,16 euros HT
Participation FARDA (19%)	62 500,00 euros HT
Fonds propres (51%)	166 969,71 euros HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE, d'autoriser Monsieur le Maire, à solliciter auprès de la Sous-Préfecture de l'Arrondissement de Béthune, au titre de la DETR 2021 et de la DSIL 2021, l'octroi d'une subvention pour les travaux de l'église décrits ci-avant

QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40.

**Le secrétaire,
Benoit BARBIER**

**Le Maire
Bertrand COCQ**